



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Confortement de l'ouvrage de protection de la promenade Est du port de la Grande Motte

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Communauté d'Agglomération Pays de l'Or

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 4 3 4 0 0 4 7 0 0 0 2 2 1

Communauté d'Agglomération

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Stéphan

Rossignol

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11- Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. a) Ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion et travaux maritimes...	Le projet consiste à réaliser des travaux sur la carapace de la protection ainsi qu'à créer un muret de 1 m de hauteur environ à l'arrière de cet ouvrage, et à classer cet ouvrage comme système d'endiguement au sens de l'article R. 562-13.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de sa fonction GEMAPI, l'Agglomération du Pays de l'Or a identifié les systèmes d'endiguement potentiels sur son territoire. Cette opération a fait l'objet d'un état des lieux et de modélisations hydrauliques qui ont notamment conclu à la nécessité de déclarer l'ouvrage de protection maritime de la Promenade Est du Port de la Grande Motte en système d'endiguement.

Les travaux retenus comprennent une reprise des enrochements de carapace sur un linéaire d'environ 100 ml afin d'améliorer la stabilité hydraulique de la carapace. Par ailleurs, la création d'un mur arrière sur 250 ml et la modification du système de gestion des eaux de franchissement, engendrant des travaux de reprise de la promenade seront entrepris pour limiter les venues d'eau par franchissement et augmenter la protection de l'esplanade ("pied sec" pour un événement TR = 50 ans actuel).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs visés par le programme d'aménagements sont les suivants :

- Réduction de l'exposition de l'ouvrage aux phénomènes de franchissement par paquets de mer ;
- Prise en compte les évolutions attendues du risque littoral sous l'effet du changement climatique ainsi que les projets d'aménagement prévus sur ce secteur ;
- Limitation des impacts sur les secteurs situés à l'arrière de l'ouvrage tout en s'intégrant aux contraintes techniques et environnementales du site ;
- Déconnection des eaux de ruissellement de la promenade du réseau public d'eaux pluviales ;
- Classement de ces ouvrages dans le système d'endiguement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans un souci de lisibilité, cette partie est présentée dans la pièce "Note Complémentaire" présentée en annexe 8.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pour un fonctionnement optimal, les aménagements réalisés seront régulièrement visités par la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or. De plus, des visites techniques approfondies seront organisées périodiquement en fonction de la classe de l'ouvrage (A, B ou C), conformément au décret du 12 mai 2015. Des visites de contrôle seront également mises en place.

Des interventions de repositionnement de blocs pourront être programmés, si nécessaire, à une fréquence d'à peu près 10 ans.

En phase exploitation, la promenade fonctionnera comme un bassin de récolte des eaux de franchissement, qui s'écouleront naturellement vers l'exutoire. Les aménagements ne produiront pas d'intrusion des eaux de mer au sein de la partie terrestre, au delà du mur arrière.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux envisagés sont concernés par les rubriques suivantes de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement :

- 4.1.2.0 "Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu" : régime de Déclaration

- 3.2.6.0 "Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions : système d'endiguement au sens de l'article R. 562-13" : Régime d'Autorisation.

Le projet sera également soumis à Permis d'Aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Dans un souci de lisibilité, cette partie est présentée dans l'annexe 8 "Note Complémentaire".	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Esplanade Maurice Justin

Lieu-dit : _____

Localité : La Grande Motte

Code postal : 3 4 2 8 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 0 8 ' 6 1 " 3 Lat. : 4 3 ° 5 5 ' 6 2 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 4 ° 0 8 ' 6 1 " 3 Lat. : 4 3 ° 5 5 ' 6 2 " 7

Point de d'arrivée : Long. : 0 4 ° 0 8 ' 3 7 " 8 Lat. : 4 3 ° 5 5 ' 5 3 " 4

Communes traversées :

La Grande Motte

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la Grand Motte : zonage 1UPe

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone ZNIEFF la plus proche est « Le Boucanet » (910030005) située à 1 km à l'Est du site du projet. Le diagnostic écologique disponible en annexe 9 détaille la position des ZNIEFF par rapport au projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La Grande Motte est une commune située en bordure de la Mer Méditerranée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La zone de projet est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département de l'Hérault (4ème échéance - 2024-2029)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La zone de projet est situé à 585 m du monument historique du Point Zéro, en dehors du rayon de protection de ce monument.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le secteur du projet est localisé en zone rouge de déferlement RD dans le PPR-Inondation de la Grand Motte. Ce PPR couvre aussi l'aléa risque côtiers.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRi a été approuvé le 16 avril 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site industriel le plus proche est celui de Total (SSP3929648) situé à 500 m du projet. Il s'agit de la station d'avitaillement du port.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	La zone de projet est située dans le périmètre du site inscrit "Ensemble de la station (La Grande-Motte)". L'ABF ayant été rencontré le 26 mai 2026, le projet intégrera ses préconisations (cf. §2.2.1 de la note complémentaire en annexe 8). Pour cela, un architecte paysagiste interviendra sur le projet lors de la phase PRO.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est situé à proximité immédiate de la ZPS « Côte languedocienne » (FR9112035) concernant le milieu maritime uniquement. Le projet est également situé à 620 m de la ZSC « Posidonies de la côte palavasienne » (FR9101413). Les évaluations Natura 2000 sont jointes dans l'annexe 10 Evaluation des incidences Natura 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	300 m3 d'enrochements seront déposés dont la moitié pourra être réutilisée. Les enrochements non réutilisés dans le cadre de ce chantier seront envoyés en ISDI ou conservés par la commune pour réutilisation dans le cadre d'un autre projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	750 m3 d'enrochements de blocométries variées seront apportés. Le muret sera construit en éléments préfabriqués ou fabriqué sur place avec des coffrages (240 m3 de béton nécessaires environ).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les enrochements proviendront d'une carrière de roche massive locale. Le béton proviendra d'une centrale locale également.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet permet de séparer les eaux de franchissement du réseau de gestion des eaux pluviales urbaines afin de ne pas surcharger celui-ci.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Quelques buissons seront impactés à l'est des places de parking. Le projet a fait l'objet d'un inventaire 4 saisons complet. Les impacts et mesures attendus sont détaillés dans le diagnostic écologique disponible en annexe 9.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé à proximité immédiate de 2 zones Natura 2000 qui ont fait chacune l'objet d'une évaluation d'incidences. Ces évaluations concluent que le projet ne portera pas atteinte à l'intégrité de ces sites ni à leurs objectifs de conservation (cf. Annexe 10 Evaluation des incidences Natura 2000)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les habitats naturels sont limités au sein de la zone d'étude anthropisée, et ont fait l'objet de mesures d'évitement et de réduction (voir l'annexe 9 volet écologique). Quelques espaces végétalisés seront impactés lors des travaux pour la réalisation de la fondation du muret. Le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces maritimes. Il n'y a pas d'espaces agricoles et forestiers au sein de l'aire d'étude.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site projet est concerné par les aléas suivants : inondation par submersion (fort), sismique (faible), retrait-gonflement argiles (faible), radon (faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le chantier devra permettre une continuité de la circulation des véhicules et l'accès au parking public de l'esplanade. Les travaux seront réalisés hors période estivale touristique. Le trafic est lié à l'apport d'enrochements (et des éléments préfabriqués et/ou béton prêt à l'emploi nécessaires à la construction du muret. Une dizaine de camions-benne seront nécessaires par semaine sur une durée d'un mois pour les enrochements. Ensuite, une dizaine de toupies et/ou camions seront nécessaires par semaine pour les éléments béton
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux. Présence d'engins de chantier et de camions (enrochements, caniveaux, muret ou béton prêt à l'emploi). Présence de la toupie si le béton est coulé sur place.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Oui, uniquement en phase travaux. la manipulation d'enrochements pourront causer de très légères et temporaires vibrations localisées au niveau de la carapace.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les travaux auront lieu en période diurne uniquement. En cas de faible luminosité, les engins et les camions allumeront leurs phares, la base-vie pourra également être éclairée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les effets sur la qualité de l'air pendant la période de travaux sont limités dans le temps et sont liés aux gaz d'échappement des engins et des camions participant au chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux uniquement. 150 m3 d'enrochements non pollués seront évacués. De plus, des déchets de chantier seront produits et triés au niveau de la base-vie dans des bennes identifiées, adaptées et régulièrement évacuées vers les filières agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Les travaux engendreront une modification temporaire du paysage du fait de l'installation de la base-vie, de la présence d'engins et de camions et des travaux en général. Cette modification sera limitée aux abords des travaux, durant la durée du chantier. Une palissade sera mise en place autour de la zone en travaux. Les dalles Balladur présentes au sol seront remises en place sur la promenade. Le mur crénelé créé rappellera les éléments déjà présents sur la commune.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre du projet Ville-Port, des travaux pourraient avoir lieu sur la jetée Est à proximité de la zone de projet. I

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principales mesures mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables sont les suivantes : - Le:

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux retenus visent à limiter le risque inondation par submersion. Ils consistent au confortement du talus en e



8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note Complémentaire de description du projet - annexe 8	☒
2	Étude écologique - annexe 9	☒
3	Évaluation des Incidences Natura 2000 - annexe 10	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom ROSSIGNOL

Prénom Stéphan

Qualité du signataire Président Agglomération du Pays de l'Or

A Mauguio

Fait le 03/08/2026



Signature du (des) demandeur(s)

**Le Président,
Par délégation
Sylvain RIBEYRE
Directeur Général Adjoint**